

LA Semaine Religieuse DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Première année du pontificat de N. S. P. le Pape Pie X, 1903-1904. — V Avis officiel — VI Chronique. — VII A Lourdes : prêtre et médecin.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 9 octobre

Messes basses

Fête de la Maternité de Marie, *double maj.* ; mém. du 20e dim. : préf. de la Sainte Vierge ; dernier Ev. du dim.

Messes solennelles

De S. Michel comme le 29 septembre, *2e cl.* ; mém. de la Maternité de Marie, du 20e dim. et des SS. Denis et comp. Mm. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II Vêpres, mém. de S. François Borgia, de la Maternité (ant. *Maternitas*), du dim. et des SS. Denis et comp. Mm.

Dans le diocèse de Sherbrooke, la messe et les vêpres de S. Michel sont de le cl. ; on ne fait que les mém. du dim. à la messe, et mém. de S. François Borgia et du dim. aux vêpres.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 16 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Edouard (Napierville et Montréal), de Saint-Calixte et de Sainte-Thérèse.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Edouard (Knowlton).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Théophile (du Lac).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Edouard (Eastman) ; solennité de celui de Saint-Wilfrid (Barnston).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Edouard (Gentilly).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 8 septembre, 1904.



Rome le 8 septembre est une fête chômée. Le jour où la sainte Vierge est apparue sur la terre, plus belle que toutes les créatures ensemble, plus ornée de grâces que tous les anges, que tous les saints présents, passés et futurs, est un des plus solennels de l'Eglise. Celle-ci nous fait célébrer avec octave la fête de saint Jean-Baptiste, le précurseur du Sauveur ; il était juste que la naissance de sa divine mère fut entourée des mêmes honneurs. A Rome, où le culte de la sainte Vierge est profondément enraciné, non seulement dans les cœurs, mais dans les traditions familiales, on appelle cette fête la *Madone de septembre*, et elle est l'aurore des vacances pour les employés ecclésiastiques.

— Ces vacances jadis étaient rigoureusement observées. Tous les bureaux ecclésiastiques, à l'exception de la Propagande et de la Pénitencerie, étaient fermés. Petit à petit l'usage s'est introduit de ne fermer que partiellement les autres Congrégations ; et maintenant, d'après une disposition de Pie X, toutes les Congrégations continueront à rester ouvertes et à expédier les affaires. Seulement comme les employés ont droit à des vacances régulières (quarante jours), ils les prendront successivement — de telle sorte que les principaux emplois resteront toujours couverts.

— Hier, à 9 heures, dans la grande Salle de l'*Instituto Massimo* aux Thermes, a eu lieu sous la présidence honoraire du cardinal Vivès la première séance du congrès des associations Mariales. Ces associations sont les unes complètement indépendantes, relevant de l'ordinaire ; les autres affiliées à la Société *Prima Primaria*. Dans ce dernier cas, elles jouissent des indulgences et faveurs spirituelles accordées à cette institution. A cette première séance, on a émis le vœu que toutes les associations indépendantes s'unissent à la *Prima Pri-*

me
les

dér
ven
et a
mis
ont
le p
Offi
atte
les
spor
ques
fond
sur l
mét
affair
évêq
et qu
chef
et de
pouv
évêqu
évêqu
ne sor
fat de
pas en
le gou
que le
l'Eglise
que da

maria, pour ne faire qu'un seul faisceau et décupler leurs forces en les soudant à cette organisation préexistante.

— Le Souverain-Pontife a eu une bien grande joie en recevant la démission des deux évêques de Laval et de Dijon. Le premier étant venu à Rome après avoir tardé à exécuter l'ordre qu'il en avait reçu et avoir été pour ce retard frappé de censures, s'est parfaitement soumis ; et ses larmes se mêlant à celles du pape heureux de ce retour ont effacé ce que l'on avait à lui reprocher. L'évêque de Dijon, venu le premier à Rome, voulait un procès dans toutes les formes au Saint-Office où il était cité, et de fait le procès commença ; mais sans en attendre les résultats, entraîné par l'exemple de Mgr Geay et écoutant les conseils qu'on lui donnait dans son intérêt, il a lui aussi remis spontanément sa démission dans les mains du Souverain-Pontife. La question est donc terminée et le gouvernement français qui rêvait de fonder une Église schismatique en France, voit les principaux appuis sur lesquels il comptait dans ce but se briser entre ses mains. La fermeté avec laquelle le Souverain-Pontife a procédé en toute cette affaire aura encore un autre excellent résultat : celui de prouver aux évêques de France et d'ailleurs que le pouvoir pontifical est suprême, et que non seulement en théorie, mais en pratique, le pape est le chef des pasteurs. On a voulu trouver dans l'histoire de Léon XIII et de Pie IX des faits analogues. En effet, Léon XIII a exercé son pouvoir en Belgique, en déposant de l'épiscopat Mgr Dumont, évêque de Tournay ; et Pie IX avait privé de son siège Mgr Vibert, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne. Cependant ces deux exemples ne sont pas comparables à ce que vient de faire Pie X. Mgr Dumont fut déposé en novembre 1879 ; et le gouvernement Belge n'étant pas encore au pouvoir des libéraux, la déposition se fit d'accord avec le gouvernement. Le cas de Mgr Vibert se passait en 1876, alors que le gouvernement français était respectueux de la juridiction de l'Église et ne cherchait point à tourner ses armes contre elle. Tandis que dans le cas en question Pie X a dû lutter contre le gouverne-

ment, et de telle manière que pour maintenir intacts et intangibles les droits du Saint-Siège, il n'a point craint de laisser rompre les rapports diplomatiques avec le gouvernement français et de voir renvoyer de Paris le nonce pontifical. Le résultat ne s'est point fait attendre. Il est le fruit des sacrifices temporels que le pape a faits pour maintenir l'héritage spirituel dont il est l'infaillible gardien.

— La démocratie chrétienne en Italie subit une crise qui sera funeste à son développement. On sait que le pape a fait proclamer par le comte Medolago Albani que toutes les œuvres faites par les démocrates chrétiens devaient rentrer dans le second groupe de l'Œuvre des Congrès et être entièrement soumises aux évêques. L'ordre était clair, il était impératif. A-t-on obéi ? Il était de bon ton d'appeler réfractaires ceux qui suivaient les directions pontificales en leur donnant une interprétation strictement conforme à la lettre des documents pontificaux. Que de fois les catholiques ont réclamé contre cet adjectif qui semblait, dans une certaine presse, avoir une saveur particulière ! Eh bien ! maintenant les réfractaires sont précisément une certaine partie (espérons qu'elle sera faible) des démocrates chrétiens qui avaient toujours à la bouche les directions pontificales. Ces démocrates sont appelés « *i ribelli* » par des journaux italiens. Ils rêvent non pas d'un schisme mais d'une séparation. Suivant une lettre de l'abbé Murri qui fait le tour des journaux, ils réclament pour eux la même liberté qu'ont les catholiques en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et ailleurs, où ceux-ci se groupent en-dehors de l'Eglise et font des œuvres non confessionnelles. Ils veulent avoir les mêmes droits ; et si on ne les leur concède pas, ils déclarent qu'ils les prendront. Ce ne seront plus des démocrates chrétiens faisant des œuvres confessionnelles, ce seront des chrétiens qui feront de la démocratie non confessionnelle. Donc, organisation non seulement autonome, mais réellement indépendante et de l'Œuvre des Congrès et des évêques ; œuvres non confessionnelles, par leur but et par leurs membres ; activité dirigée dans un but social, mais qui fera abstraction des fins surnaturelles.

ve
XJ
de
d'
et

ral
dro
seu
exa
cert

Fr



4
Veni
9
dans
18
aux
24
Mgr
Venis
laire

— Et à cette situation nouvelle ils déclarent falloir un nom nouveau. Le mot de démocrate chrétien, tel qu'il a été approuvé par Léon XIII, implique action et œuvres soumises directement à l'autorité de l'Église ; eux ne se considèrent que comme citoyens s'occupant d'œuvres sociales: il leur faut donc un nom spécial pour les désigner et empêcher de les confondre. Ils le cherchent.

— Il était intéressant de constater cette nouvelle évolution du libéralisme, qui d'abord s'est servi de l'Église pour se faire admettre au droit de cité ; et qui maintenant, se croyant assez fort pour marcher seul, sort bruyamment de la démocratie chrétienne qu'il avait tant exaltée, pour faire quelque chose qui sera peut-être démocrate, mais certainement ne sera pas chrétien.

DON ALESSANDRO.

Première Année du Pontificat de N. S. P. le Pape Pie X

1903-1904

N OICI quelques-unes des principales dates qui ont marqué la première année du pontificat de Pie X.

1903

4 août. — Le cardinal Joseph Sarto, patriarche de Venise, est élu pape. Il prend le nom de Pie X.

9 août. — S. S. Pie X est couronnée solennellement dans Saint-Pierre.

18 août. — Le Saint-Père fait distribuer 100,000 francs aux pauvres de Rome.

24 août. — Le premier évêque nommé par Pie X est Mgr Cavallari, archiprêtre de Saint-Pierre in Castillo, à Venise ; à qui le Saint-Père donne le titre d'évêque titulaire de Philadelphie et qu'il charge, en qualité de pro-

vicaire général, d'administrer son patriarcat de Venise. Quelques mois après, Mgr Cavallari doit succéder au pape sur le trône patriarcal.

7 septembre. — Réception de pèlerins français, en chemin pour la Terre-Sainte, à qui, pour la première fois, Pie X adresse quelques mots en français.

8 septembre. — La commission cardinalice, instituée par Léon XIII pour préparer l'année jubilaire du dogme de l'Immaculée Conception, est confirmée par Pie X, qui tient à " faire trésor " de tous les actes émanés de son illustre prédécesseur. A cette occasion, le Saint-Père compose une prière en l'honneur de la très sainte Vierge.

22 septembre et jours suivants. — Réception des membres du pèlerinage national français, auquel le pape fait le plus paternel accueil.

24 septembre. — Audience au Séminaire français, à l'occasion de son cinquantenaire, et discours sur la formation des clercs.

4 octobre. — Première Encyclique de Sa Sainteté Pie X. Elle peut se résumer dans ces mots que le Saint-Père prend pour devise et donne pour programme à tous les catholiques : *Instaurare omnia in Christo*.

Le Saint-Père inaugure, dans la cour du Vatican, ses prédications populaires aux paroisses de Rome.

20 octobre. — Nomination de Mgr Merry del Val aux fonctions de secrétaire d'Etat.

9 novembre. — Premier consistoire. Mgr Merry del Val, secrétaire d'Etat, et Mgr Callegari, évêque de Padoue, sont élevés au cardinalat. Le Saint-Père prononce un important discours, où il fait un grand éloge de Léon XIII et précise le caractère de son propre pontificat.

22 novembre. — *Motu proprio* sur la restauration de la musique sacrée.

8 décembre. — Ouverture de l'année jubilaire à Sainte-Marie-Majeure. — Le Souverain-Pontife abandonne à la basilique la chapelle où est vénéré le corps de Sa Sainteté Pie V.

17 décembre. — *Motu proprio* transférant au Saint-Office l'élection des évêques.

18 décembre. — *Motu proprio* sur l'Action populaire chrétienne.

23 décembre. — A l'occasion des fêtes de Noël, le Saint-Père adresse un discours aux membres du Sacré-Collège.

1904

6 janvier. — Proclamation solennelle de l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc.

28 janvier. — *Motu proprio* réunissant pour toujours la Congrégation des Indulgences à celle des Rites.

2 février. — Encyclique *Ad diem*, sur l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation de ce dogme.

21 février. — Proclamation de l'authenticité et de la validité des miracles attribués au Vénérable curé d'Ars.

12 mars. — Encyclique *Jucundum sane* pour le centenaire de saint Grégoire le Grand.

18 mars. — Le Souverain-Pontife, recevant les membres du Sacré-Collège à l'occasion de sa fête onomastique, leur adresse un discours où il fait entendre une éloquente et ferme protestation contre les mesures prises ou projetées par le gouvernement français à l'égard des évêques et de l'enseignement religieux.

11 avril. — Célébration du 13e centenaire de saint Grégoire le Grand.

15 avril. — Nomination de la commission chargée d'étudier la codification du droit canonique.

17 avril. — Proclamation du décret *de tuto*, déclarant que plus rien ne s'oppose à la béatification du Vénérable curé d'Ars.

25 avril. — *Motu proprio* relatif à une édition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes.

26 avril. — Le Souverain-Pontife ayant rétabli à Rome la visite apostolique, S. Em. le cardinal Respighi, vicaire général de Sa Sainteté, accomplit cette visite en la basilique de Saint-Pierre.

4 mai. — Protestation du Souverain-Pontife contre l'atteinte portée aux droits du Saint-Siège par la visite de M. Loubet au roi d'Italie, à Rome.

5 mai. — Lettre du pape à S. Em. le cardinal Respighi, vicaire général de Sa Sainteté, sur la discipline des clercs.

21 mai. — M. Nisard, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, est rappelé par le gouvernement français.

19 juin. — Lettre du pape à S. Em. le cardinal Ferrata pour le monument de Léon XIII.

28 juillet. — Circulaire de S. Em. le cardinal Merry del Val sur l'action catholique en Italie.

30 juillet. — Sur un prétexte inconsistant, le gouvernement français rompt les relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

AVIS OFFICIEL

Les prêtres qui sont tenus à quatre examens et ne les ont pas encore subis, doivent se présenter le 13 octobre au grand-séminaire. Nous sommes priés de leur annoncer que cet examen, pour des raisons particulières, n'aura lieu que le 20 octobre.

CHRONIQUE

Le Vatican et les Puissances

PENDANT que le gouvernement français renonce d'un cœur léger aux avantages que lui assuraient le titre de fille aînée de l'Église et une longue tradition, on remarque que toutes les puissances qui ne sont pas catholiques redoublent par contre d'attentions à l'égard du Saint-Siège.

On n'a pas manqué d'être frappé de l'accueil fait en Angleterre au cardinal Vannutelli, aussi bien que de l'apparition à Rome du comte Czechen, ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège, qui s'est empressé, en dépit des vacances, de revenir auprès du Vatican juste au moment où la rupture avec le gouvernement français devenait définitive.

Nous n'avons pas besoin de rappeler toutes les amabilités dont Guillaume II entoure le Siège Apostolique. Les États-Unis d'Amérique eux-mêmes ont tenu, dans les circonstances actuelles, à faire assaut de déférence vis-à-vis du Saint-Siège.

Voici, en effet, qu'après avoir obtenu de remplacer aux Philippines le clergé espagnol par un clergé américain, le gouvernement de Washington vient d'autoriser les Frères Agostiniens espagnols à reprendre la direction de l'Université de Manille. Les Jésuites et les Sœurs de l'Assomption qui quittèrent l'archipel après la guerre, y rentrent sur la demande des autorités elles-mêmes ; et peu à peu les couvents, les églises, les écoles et même l'Athénée municipal de Manille sont rendus aux congrégations catholiques.

Enfin on a pu constater, coïncidence des plus significatives, que la Russie avait fait diligence, juste au moment où le cabinet Combes rompait toutes relations diplomatiques avec le Vatican, pour envoyer son nouveau

ministre auprès du Saint-Siège, M. Narischkine, présenter ses lettres de créance au chef de la catholicité.

N'y a-t-il pas de cet ensemble de faits d'utiles constatations à faire et de précieuses conclusions à tirer ?

Allemagne

La grosse question du moment, en Allemagne, est celle des *écoles*. Voici comment elle s'est posée. On sait que l'enseignement primaire en Allemagne, d'après la constitution, est confessionnel, en ce sens qu'on enseigne la religion dans les écoles. Mais, à cause du mélange de la population catholique avec la population protestante, il arrive en beaucoup d'endroits que les enfants catholiques et protestants sont instruits dans la même école, par un maître catholique ou protestant. C'est ce qu'on appelle *simultanschule* (école simultanée ou mixte).

Or, le Landtag de Prusse (Chambre des Députés) a été saisi en mai dernier d'une motion tendant à supprimer l'école simultanée.

Les enfants d'une école devraient tous être de la même religion et recevoir l'instruction d'instituteurs de leur religion. Là où ce serait nécessaire, les communes, qui ont la charge des écoles, feraient bâtir de nouvelles salles pour les enfants de la minorité religieuse.

La motion fait des exceptions à cette règle : les provinces *polonaises*, pour raison politique de germanisation, et la province de Nassau, pour des motifs historiques, garderaient l'école simultanée. Le Centre s'est élevé contre les exceptions ; d'autres fractions du Landtag ont fait des objections de détail ; mais le principe est admis.

Dans le Wurtemberg, la question se pose autrement. Là, l'école est strictement confessionnelle et les inspecteurs sont *tous* des ministres du culte. Sous la poussée du radicalisme, la Chambre des Députés avait adopté un projet tendant à créer des inspecteurs laïques : c'était une façon d'amener peu à peu la *neutralité* et la *simultanéité*

scolaire. Mais la Chambre des Seigneurs a repoussé le projet, à la grande colère des feuilles libres-penseuses, et le gouvernement, d'assez mauvaise grâce, l'a aussitôt retiré.

* * *

Les mariages mixtes sont nombreux en Allemagne, malgré la prohibition qu'en a faite l'Eglise. Ils sont nombreux surtout dans la " Diaspora ", c'est-à-dire dans les pays protestants où les catholiques vivent " dispersés ". Les lois, les mœurs, même certains pasteurs évangéliques font la guerre à la foi de ceux-ci. Et quand avec cela ils tombent dans le piège d'un mariage mixte, la plupart du temps leurs enfants sont perdus pour l'Eglise : étant élevés dans le protestantisme ou dans l'indifférence pratique. Les statistiques prussiennes donnent à cet égard des chiffres effrayants. Lors du recensement fait au 1er décembre 1900 (les chiffres ne se rapportent qu'aux provinces prussiennes), les ménages mixtes comptaient 386,500 enfants élevés dans le protestantisme, et 293,500 enfants élevés dans la foi catholique.

Donc, 680,000 enfants ont un père ou une mère catholique, et 386,000 d'entre eux sont protestants ; soit environ 93,000 de plus du côté protestant que du côté catholique.

L'Eglise proteste contre les mariages mixtes, dont elle ne connaît que trop les dangers ; les évêques unissent leurs voix à celle du Père commun. C'est le devoir de la presse catholique d'y faire écho et de montrer où ces unions mènent.

* * *

Voici textuellement la résolution sur la question romaine, votée au congrès catholique de Ratisbonne :

" Le 51e congrès catholique allemand, à l'instar de tous les congrès antérieurs à partir de 1871, proteste contre la situation faite au Saint-Siège à Rome, depuis l'année 1870. Les catholiques d'Allemagne, comme ceux du monde en-

tier, ne peuvent cesser de réclamer pour le pape, le chef de leur religion, une indépendance et une liberté absolues et réelles, qui constituent la garantie indispensable de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège. Ils ne reconnaîtront la réalisation de cette demande que le jour où l'on aura établi une situation à laquelle le Souverain-Pontife aura adhéré lui-même. ”

La résolution a été motivée par un discours de M. Carl Bachem, de Cologne ; l'orateur a déclaré que la résolution n'indiquait nullement les voies et les moyens d'arriver à cette indépendance :

“ Cela serait, a-t-il dit, vouloir préjuger les intentions du Saint-Père et nous mêler d'une affaire qui n'est pas de notre compétence. Nous déclarons formellement que nous désirons une situation à laquelle le pape pourrait adhérer. Du moment que le Saint-Père adhérera à un changement de la situation actuelle, les catholiques allemands salueront avec joie cette adhésion, ainsi que leur devoir le veut. ”

La résolution a été votée à l'unanimité.

France

Monsieur l'abbé Bertrin, dont nous parlons ailleurs, a été appelé par l'évêque de Tarbes pour préparer un mémoire sur Lourdes destiné au congrès marial de Rome. Il y donne cette statistique.

Depuis 1867 jusqu'en 1902 inclusivement, il est venu à Lourdes 4,176 pèlerinages dont 467 étrangers.

Dans les cinq dernières années de la série, on compte 15 pèlerinages étrangers en 1898, 13 en 1899, 19 en 1900, 19 en 1901, 14 en 1902. Quant aux pèlerins, ils ont été 130,000 en 1898, 160,000 en 1899, 158,000 en 1900, 248,000 en 1901, 170,000 en 1902.

Mais il est à remarquer qu'il ne s'agit ici que des pèlerins venus en groupes, généralement par trains spéciaux. Les pèlerins isolés sont bien plus nombreux que les pèle-

rins arrivant par groupes. Bref, l'administration des chemins de fer du Midi estime que sa gare de Lourdes reçoit annuellement plus d'un million de voyageurs.

M. Bertrin a compté aussi le nombre des prélats venus à Lourdes depuis 1868 jusqu'au 15 août 1904. Il en a trouvé 1631, dont 1266 évêques, 275 archevêques, 10 primats, 17 patriarches et 63 cardinaux. Sur ces 1631 prélats, il y a 756 étrangers, venus de toutes les parties du monde même les plus reculées. Les Etats-Unis, l'Amérique en ont envoyé à eux seuls 106. Il n'y eut jamais, dans aucune partie du monde et à aucun moment de l'histoire, aucun sanctuaire célèbre dont les fastes fussent aussi glorieux.

* * *

La Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient, sur l'initiative de son directeur, M. Noblemaire, d'accorder une majoration de traitement à ceux de ses employés qui sont chargés de famille. Cette mesure s'inspire à la fois des conseils de la sagesse humaine et des enseignements de l'Eglise.

La question sociale est née principalement de la question du salaire. L'insuffisance des moyens d'existence, quand elle n'est pas due à l'imprévoyance et au défaut d'économie, a contribué, pour beaucoup, à tourner la classe ouvrière vers le socialisme.

Le salaire idéal, dont les patrons et entrepreneurs chrétiens ont le devoir de se rapprocher, dans la mesure de leurs moyens et des possibilités de temps et de lieu, est celui qui est nécessaire pour faire vivre un ouvrier sobre et honnête avec sa famille.

D'après l'échelle établie par la compagnie française, ces majorations vont de 30 à 360 francs par an, suivant que les employés ont plus ou moins d'enfants à leur charge (de 3 à 9). Elles sont d'autant plus élevées que le salaire est plus modique.

Italie

Depuis quelque temps, dit la *Voce della Verità*, on parle d'une campagne que la franc-maçonnerie est sur le point de commencer en Italie sous les auspices du ministre Ronchetti, un franc-maçon avéré, lequel veut singler le programme de Combes contre les congrégations religieuses.

Entre temps, on annonce que la commission judiciaire de Rome hâte son enquête sur la reconstitution de main-morte et l'extention du patrimoine congréganiste. On veut donc commencer cauteusement la campagne contre les congrégations, en donnant à cette campagne l'air honnête et tranquille d'une simple enquête statistique, pour s'en servir ensuite au moment donné quand on répétera en Italie ce que Combes a fait en France contre les couvents et le clergé régulier.

A LOURDES

Prêtre et médecin



CETTE année encore, malgré la persécution, le pèlerinage français à Lourdes s'est effectué au milieu d'un grand enthousiasme.

Depuis le jubilé de la fondation des pèlerinages nationaux, on n'avait vu pareille affluence.

Comme d'habitude, la série des cérémonies religieuses s'est terminée par une magnifique procession aux flambeaux. Nos pèlerins canadiens savent que c'est le plus pittoresque et le plus poétique des spectacles.

La procession part de la Grotte, gravit la rampe gauche, passe devant la basilique supérieure, redescend par la rampe droite, enveloppe toute l'esplanade de ses immenses anneaux, pour venir enfin fondre ses méandres lumineux en une mer de feu devant l'église du Rosaire.

La triple basilique, illuminée par des milliers de lampes électriques, se dresse dans la nuit comme le phare

brillant de la foi. Et, en même temps, le chant de l'*Ave* monte vers le ciel dans un élan incomparable d'amour et d'espérance.

Mais ce n'est pas aujourd'hui notre intention de décrire ces splendeurs.

A l'occasion des guérisons nombreuses qui ont été constatées pendant ce pèlerinage, nous voulons simplement attirer l'attention de nos lecteurs sur un bout de dialogue engagé à Lourdes entre un prêtre et un médecin.

Nous empruntons le résumé de cette discussion au récit de l'envoyé spécial de *la Croix*, de Paris.

“ J'ai dit, écrit le journaliste, que grâce à la présence du Dr Beltellau, le bureau des constatations a été transformé plusieurs fois en une sorte d'Académie où l'on discute avec une vive animation sur les guérisons de Lourdes. Le Dr Berillon qui, on le sait, dirige la *Revue de l'hypnotisme*, a exposé sa théorie de l'émotion dans la thérapeutique ; il a dit que les médecins ordinaires ne recouraient jamais aux agents psychiques et que c'était de leur part un grand tort. Ils montraient ainsi qu'ils ignoraient leur métier, car l'émotion, la résistance de l'âme, dit-il, contribuent beaucoup à la guérison. Elles peuvent même guérir, et le docteur cite un exemple qui lui est personnel.

Mais il a trouvé à qui parler. M. l'abbé Bertrin, le savant professeur à l'Institut catholique de Paris, a pris la parole à son tour. Et il s'est engagé un dialogue plein d'intérêt.

— Je laisse aux médecins qui sont ici, a dit M. l'abbé Bertrin, le soin de se défendre ; mais comme nous sommes à Lourdes, je demande à poser quelques questions relatives aux guérisons de Lourdes. D'abord, docteur, reconnaissez-vous qu'il se passe ici des faits très extraordinaires, très authentiques ?

— Oh ! certainement, je le reconnais.

— Y a-t-il une bonne foi absolue chez ceux qui constatent ces faits ?

— Assurément. J'ajoute même que je croyais trouver ici une mise en scène qui manque absolument. On laisse faire les choses. On ne les aide pas du tout. En ce qui concerne les procès-verbaux constatant la maladie et la guérison, la bonne foi est complète. Seulement, il reste l'explication de ces faits, et c'est là que nous différons.

— Docteur, permettez-moi de retenir et de constater, devant tous vos confrères, l'aveu que vous venez de faire. Il n'y a ici aucune supercherie, aucune inexactitude volontaire, aucun effort, aucun essai de mise en scène pour agir sur les malades en les remuant. Vous le reconnaissez, c'est bien entendu. Mais vous semblez vouloir expliquer les guérisons obtenues par la puissance de l'émotion ressentie et vous apportez votre expérience. Or, que venez-vous de citer comme cas de guérison que vous avez obtenue au moyen de l'émotion ou de la suggestion ? Un cas, un seul, et c'est un cas de constipation. Vraiment, nous avons mieux ici, beaucoup mieux. Mais seriez-vous en état de nous dire dans quelles maladies votre suggestion peut agir ? Par exemple, peut-elle à votre avis fermer instantanément une plaie de 30 centimètres comme il s'en est fermée une ici ?

— Ah ! non, pas cela.

— Mais alors, docteur, comment expliquez-vous cela ?

— Je ne l'explique pas.

— Ah ! mais si, mais si, il faut l'expliquer. Vous vous trouvez en présence d'un fait extraordinaire. Au nom de la science, vous devez chercher l'explication ou reconnaître, du moins, que la science ne peut la fournir. Voyons, docteur, dites-moi loyalement si vous connaissez quelque agent physique ou moral qui puisse guérir subitement une plaie de 30 centimètres ?

— Non, je n'en connais point.

— Eh bien, docteur, c'est tout ce qu'il nous importait de savoir.